

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, en particulier le chapitre IV du titre II du livre IV de la première partie relative aux services d'incendie et de secours (article L 1424 - 1 et suivants), ainsi que les dispositions réglementaires correspondantes (article R 1424 - 1 et suivants) ;
- VU** le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;
- VU** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi dans la fonction publique française ;
- VU** le décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n°2020-1474 modifié du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** l'arrêté du 30 novembre 2020 relatif aux programmes des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du SDIS de la Moselle du 24 juin 2025 décidant d'organiser un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;
- VU** l'arrêté n° 2025- SDIS/SDFAJ du 21 juillet 2025 portant ouverture d'un concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le procès-verbal de la commission chargée de se prononcer sur l'équivalence des qualifications présentées par les candidats en date du 4 février 2026 ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont admis à se présenter aux épreuves du concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le service d'incendie et de secours de la Moselle au titre de l'année 2026, les candidats classés par ordre alphabétique dont les noms figurent sur la liste en annexe.

Article 2 : Leur admission à se présenter aux épreuves repose sur :

- l'exactitude des renseignements demandés au dossier et fournis ;
- la transmission de l'ensemble des pièces demandées au dossier ;
- le respect des conditions à remplir pour se présenter au concours interne auquel ils se sont inscrits.

Par conséquent, en cas de déclaration inexacte de leur part et/ou de non-conformité de leur dossier et/ou de non-respect des conditions à remplir pour se présenter au concours interne d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels auquel ils se sont inscrits, ils seront invités à régulariser leur situation.

S'ils restent dans l'incapacité de régulariser leur situation dans le délai requis ou si les pièces complémentaires fournies ne permettent pas de vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour se présenter, leur candidature sera rejetée, même après avoir passé les épreuves, et ils seront radiés de la liste des candidats admis à se présenter qui fera l'objet d'un arrêté modificatif.

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité et publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Moselle. Il sera affiché et mis en ligne sur le site internet du SDIS de la Moselle

À Saint-Julien-lès-Metz, le

Le président du conseil d'administration,

Pour le Président du conseil d'administration
et par délégation,
le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours de la Moselle,
Patrick WEITEN
Contrôleur Général Fabien DIDIER

Acte affiché ou publié le : 09 MARS 2026

Acte transmis au contrôle de légalité le : 09 MARS 2026

**Concours de Sergent de sapeurs-pompiers
professionnels - SESSION SDIS 57_26
dont les premières épreuves ont lieu
le 19 mars 2026**

LISTE DES CANDIDATS ADMIS À SE PRÉSENTER

Type : INTERNE

NOM	Prénom	Numéro d'identifiant
ANTUNES	Clément	167584
ARAB	Yassin	167665
ARCHEN	Pierrick	168058
AROUCI	Said	166951
AUBRY	Kevin	166332
BAGNASCO	Gaël	167552
BERSWEILER	Manuel	169713
BOULOGNE	Loïc	166393
BRUCHE	Geoffrey	166255
BRUTILLOT	Célia	166693
CHERRERED	Mahmoud	167389
CHONT	Quentin	167607
CHOVAUX	Aurélien	167905
COLSON	Marco	167532
CONDERAZE	Jonathan	166538
CROUTELLE	Johan	166379
DANGELSER	Sebastien	169083
DE LAZZARI	Maxime	169450
DÉLÉMONTÉ	Maxime	169077
DENIS	Romain	167796
DEVILLARD	Mickael	168851
FONCIN	Laure	167067

FOURNIER	Judikael	166829
GRAVETOT	Thorgal	166587
GRECO	Vincent	167156
GUNTHER	Cyril	167816
HAZOTTE	Julien	166588
HILPERT	Anthony	166729
HUBERT	Valentine	166329
KASTNER	Sébastien	166600
LAMBERT	Eric	166976
LARUE	Valentin	169555
LEFEVRE	Hugo	167063
LUCE	Vianney	167606
MANG	Michael	169628
MANSON	Alexandre	167752
MARIUS	Kevin	168248
MEHL	Dimitri	167882
MENE	Allan	166590
MEREL	Emeric	167713
MICHEL	Maxime	167922
MINCK	Florian	167634
MINCK	Julien	169139
MONNIER	Julie	167033
MULLER	Thomas	166310
NADEAU	Jonas	167618
NARDOZI	Patrice	166378
NORMAND	Antoine	167899
ODINOT	Vincent	166520
PAYO	Steven	169860
PHILIPPE	Julien	166500
PRUVOST	Marie	169592
RAPIAU	Lionel	167403
RAYNAL	Lilian	166570
REBEL	Johan	167361

REGNIER-MAITRE	Antoine	169268
RISS	Célia	167659
ROTHER	Michel	166381
ROYEAU	Benoît	166537
SANGLIER	Mathieu	166909
SCHITZ	Bryan	166504
SCHOLZEN	Tristan	168964
SCHROEDER	Maxime	167078
SIMON	Damien	167181
SPAGNOLO	Christian	167828
THIL	Clement	166513
THIRY	Pierre	168765
WAKEFORD	Pierre	167867
WENZEL	Mickael	166280
WILMOUTH	Cédric	167232

Nombre de candidats : 70

